

MARSEILLE GERONT'INFOS

L'INFO DES PROS DE LA GERONTO

N°19 | MARS – AVRIL 2022 |



AGENDA

MARS :

Vendredi 4 mars 2022 de 14h à 17h l'Espace Ethique de l'hôpital de la Timone propose d'assister aux échanges autour des 20 ans de la Loi du 4 mars 2002. Format Webinaire Inscriptions et renseignement par mail secretariat.ee-paca-corse@ap-hm.fr

Tous les mardis et jeudis matins du 1er mars au 21 avril 2022 le Pôle Infos seniors Marseille nord vous propose son Action "Alimentation, plaisir, santé et petit budget !". Elle se compose d'ateliers d'informations sur la nutrition ainsi que d'ateliers de cuisine avec une cheffe professionnelle. Il reste quelques places !

Pour s'inscrire ou pour plus d'informations, contactez le Pôle au 04 91 60 37 16 ou par mail à contact@gerontonord.com

Mardi 8 mars 2022 à 14h: Réunion d'information organisée par le Pôle Infos seniors Marseille Sud-Est sur la **thématique des aides techniques**. Des intervenants du **CREEDAT (Centre Régional d'Ergothérapeutes, Etudes, Diagnostics, Aides Techniques)** vous présenteront leurs missions et plus particulièrement **le dispositif EqLAAT**. **Lieu:** EHPAD Korian Les Parents 22 rue Vandel 13008 Marseille. Pass vaccinal à présenter à l'accueil.

Inscription obligatoire: s.moutte@ccas-marseille.fr ou j.tortia@ccas-marseille.fr.

Mardi 8 mars 2022 de 14h à 17h Réunion plénière du Réseau santé mentale et logement 1, 2, 3 arrondissement . Lieu 19 traverse de la Trevarresse 13012 Marseille. Au programme: tour de table et actualité des structures, présentation d'un dispositif en santé mentale et échange sur les situations. Inscription obligatoire par mail v.lehman@csmsh.fr

Mardi 15 mars 2022 à 13h30 Le Pôle Infos seniors Garlaban Calanques organise une Conférence sur "Comment développer la bienveillance intergénérationnelle ? " Événement gratuit ouvert à tous les professionnels, futurs professionnels, étudiants, sensibilisés par la thématique. Lieu: Espace des Libertés, avenue Antide Boyer à Aubagne; Inscription et renseignement auprès d'Alice GEOFFROY au 06.41.47.17.53 ou par mail: ageoffroy.garlabancalanques@gmail.com

EDITO

Chers partenaires,

L'année 2022 déjà entamée, nous sommes ravis de vous présenter les dernières infos de cette première partie d'année.

Nous vous informons que Stephanie BERTHIER, la nouvelle pilote de la MAIA Marseille va se joindre au comité de rédaction pour toujours plus d'informations.

Nous lui souhaitons la bienvenue !

N'hésitez pas à nous transmettre les informations qui pourraient être utiles à tous sur notre boîte mail : marseillegerontinfos@gmail.com

S'INSCRIRE/SE DESINSCRIRE

Pour s'inscrire et ou se désinscrire à Marseille Géront'infos, rien de plus simple : envoyez-nous un mail à l'adresse suivante : marseillegerontinfos@gmail.com

LE COMITE DE REDACTION

NASSIF Anaïs, MAIA Marseille ; CAYOL Amélie, Pôle Infos Séniors Marseille Nord, HURTEVENT Isabelle, Pôle Infos Séniors 4/12, MENDY Samantha, Pôle Infos Séniors Marseille Centre ; MOUTTE Simone, Pôle Infos Séniors Marseille Sud-Est



Mardi 22 mars 2022, de 14h à 16h le Pôle Infos seniors Marseille nord vous propose un comité technique sur la thématique de la protection des majeurs, afin de pouvoir au mieux appréhender cette démarche. Il se déroulera au sein de la salle d'animation de l'EHPAD Saint Barthélemy, 74 Avenue Claude Monet, 13014 Marseille. Pour vous inscrire, contactez le Pôle au 04 91 60 37 16 ou par mail à contact@gerontonord.com

Mercredi 23 mars 2022 Le Pôle Infos seniors Marseille Centre propose une **formation gratuite pour les professionnels sociaux et médico-sociaux sur les troubles mentaux et le vieillissement**. La formation se déroule sur deux jours: le 23 mars de 9h à 16h30 et le 15 avril de 13h30 à 16h30 dans les locaux du pôle. Inscriptions et renseignements auprès de Samantha MENDY par mail: direction.pis@entraide.asso.fr

Tous les Vendredis jusqu'au 25 mars 2022, de 10h00 à 11h30, un Atelier Équilibre en 12 séances est proposé gratuitement à tous les jeunes de plus de 60 ans .

Lieu : Espace Séniors René Payan - 13240 Septèmes les Vallons

Pour s'inscrire : contacter le CCAS de Septèmes les Vallons 04.91.96.31.11

Tous les Jeudis jusqu'au 17 mars 2021, de 10h00 à 12h00, un Atelier Informatique en 10 séances est proposé gratuitement à tous les jeunes de plus de 60 ans.

Lieu : Foyer Lou Galoubet - 12 rue d'Apt - 13240 Septèmes Les Vallons.

Pour s'inscrire : contacter le CCAS de Septèmes les Vallons 04.91.96.31.11

Jeudi 24 mars 2022 de 9h à 17h L'espace éthique PACA Corse propose d'assister aux dialogues croisés: médecine, génétique, psychanalyse et éthique sur le thème : Au nom de la santé! La question de la filiation/l'affiliation. Conférence en présentiel salle de conférence de l'espace éthique, hôpital adultes de la Timone. Inscription gratuite et obligatoire au 04.91.38.44.26

Mardi 17 mars 2022, retrouvez la PTA Pratic Santé et la PTA Apport Santé lors de la journée d'échanges : PTSM13 "La coordination de parcours en santé mentale et psychiatrie: acteurs, enjeux et plus-values"

Programme et inscription : <http://www.cres-paca.org/a/1191/journee-departementale-ptsm-13-parcours-en-sante-mentale-et-psychiatrie-le-17-mars-2022/>

A partir du mardi 29 mars 2022 de 9h30 à 11h30 Le Pôle Infos seniors Marseille Centre **invite les seniors et les aidants à s'inscrire aux ateliers numériques gratuits** qui se déroulent dans les locaux du pôle. Au programme 12 séances consécutives du 29 mars au 31 mai 2022 pour devenir autonome dans l'utilisation d'un appareil numérique, savoir se repérer sur internet et éviter les pièges, découvrir des services en lignes utiles: déclarer ses impôts, envoyer des mails, échanger avec sa famille, etc. Inscription et renseignements à l'accueil du pôle au 04.91.90.56.22

AVRIL :

Vendredi 1er avril 2022 Le Pôle Infos seniors Marseille Centre propose une **formation gratuite pour les professionnels sociaux et médico-sociaux sur le vieillissement cognitif**. La formation se déroule sur trois jours les 1, 4 et 27 avril de 9h à 16h30 dans les locaux du pôle. Inscriptions et

renseignements auprès de Samantha MENDY par mail:
direction.pis@entraide.asso.fr

Lundi 4 avril 2022 à 14 h : Le Pôle Infos seniors Marseille Sud Est organise une **réunion d'information thématique sur l'Aide Sociale**. Lieu: EHPAD Korian Les Parents 22 rue Vandiel 13008 MARSEILLE. **(date et lieu à confirmer)**. Inscription obligatoire par mail: s.moutte@ccas-marseille.fr ou j.tortia@ccas-marseille.fr.

Mardi 26 avril 2022 de 14h à 16h, le Pôle Infos seniors Marseille Nord vous propose un comité technique sur le syndrome de Noé (accumulation d'animaux dans le logement) afin de pouvoir échanger sur les possibilités qui s'offrent à vous dans ce type de situations. Il se déroulera au sein de la salle d'animation de l'EHPAD Saint Barthélemy, 74 Avenue Claude Monet, 13014 Marseille. Pour vous inscrire, contactez le Pôle au 04 91 60 37 16 ou par mail à contact@gerontonord.com

NOUVEAUTÉS DU SECTEUR

PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE : L'AGIRC-ARRCO REJOINT LE DISPOSITIF INTER-REGIMES

Le 7 février 2022, la CNAV, la CCMSA, la CNRACL et l'AGIRC-ARRCO ont annoncé avoir signé une convention avec l'État, consolidant le dispositif inter-régimes d'action sociale pour la prévention et la préservation de l'autonomie des personnes âgées.

Une meilleure visibilité des services d'action sociale

Cette dynamique inter-régimes développée depuis 10 ans par les régimes de retraite de base s'était concrétisée en 2017 par la signature d'une convention pluriannuelle, entre :

- La Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)
- La Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA)
- La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)
- L'État

Dernièrement, l'AGIRC-ARRCO, régime de retraite complémentaire des salariés du secteur privé, a fait son entrée dans ce dispositif d'action sociale inter-régimes.

Une offre d'action sociale inter-régimes renforcée et élargie

La convention pluriannuelle 2022 « pour une politique d'action sociale coordonnée inter-régimes » fixe les engagements des quatre régimes de retraite signataires et les modalités de soutien des pouvoirs publics, pour une approche globale de la prévention et la préservation de l'autonomie des personnes âgées. L'objectif ? Accompagner la transition démographique et soutenir le « bien vieillir ». Les régimes ont notamment souhaité élargir leurs engagements à l'accompagnement des retraités proches aidants. Le socle commun d'actions inter-régimes couvrira donc désormais cinq domaines d'intervention :

- l'accompagnement, l'information et le conseil pour bien vivre sa retraite et anticiper la perte d'autonomie ;

- L'élaboration, financement et programmation d'actions collectives de prévention en lien avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), les centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA), et les autres partenaires présents sur les territoires ;

- La mise en œuvre d'accompagnements individuels à destination des personnes âgées les plus fragiles ;
- Une politique de prévention mettant l'accent sur le bien vieillir dans un chez soi adapté ;
- Une politique de soutien et d'accompagnement des retraités proches aidants.

BOITE À OUTILS / BON À SAVOIR



FEDERATION 3977 CONTRE LA MALTRAITANCE ALMA13

Centre d'écoute contre la maltraitance de personnes âgées et des adultes en situation de handicap.

L'association Alma13, membre de Fédération 3977 contre la maltraitance, est au service des personnes âgées, des adultes handicapés, des professionnels et des familles qui les accompagnent. Elle propose:

- écoute téléphonique locale
- accompagnement de proximité
- actions de prévention et de formation

Qui peut appeler ?

Personnes âgées ou adultes handicapés confrontés à une situation de maltraitance, d'isolement ou de souffrance.

Entourage familial, entourage sociale, aidants familiaux

Professionnels:

- témoins de souffrances dues à une situation de maltraitance ou d'isolement
- suspectant une situation de souffrance
- rencontrant des difficultés dans l'accompagnement d'une personne âgée ou d'un adulte handicapé

L'Écoute

L'écoute repose sur une base formalisée respectueuse de l'éthique de la Fédération 3977 contre la maltraitance:

- permettre le soutien, sans être une thérapie
- guider sans diriger
- prendre en compte la parole de l'appelant sans jamais la dénier
- refuser tout jugement sur le contenu des appels et sur les personnes impliquées
- respecter la confidentialité et les souhaits des appelants
- considérer l'appelant comme un partenaire actif de la résolution du problème exposé

L'Accompagnement

Les bénévoles sont essentiellement des professionnels expérimentés et formés, en activité ou retraités (médecins, infirmiers, psychologues, travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés, juristes...). Les bénévoles assurent le suivi et l'accompagnement des victimes/témoins avec les professionnels de terrain concernés. Ces derniers sont impliqués dans la résolution des difficultés exposées, et sont encouragés à mener les actions jusqu'à leur terme. L'écoute et l'accompagnement se font dans le respect de l'éthique de la Fédération 3977 contre la maltraitance.

CONTACT ALMA 13 (département 13/2A/2B)

04.91.08.50.94

Permanence téléphonique :

lundi 14h-16h

mardi et vendredi 9h30-12h

en dehors de ces horaires numéro national d'appel 3977 du lundi au vendredi de 9h à 19h

LA RESIDENCE LE DOMAINE DE FONTFREDE PROPOSE DES CHAMBRES RELAIS TEMPORAIRES

Ce dispositif, unique sur Marseille, constitue une réponse à des besoins des personnes âgées dépendantes et de leurs proches. Il s'agit d'une étape dans le parcours de la personne âgée qui vise uniquement à répondre à des situations d'urgence, dans un environnement sécurisé, avec un reste à charge limité. En effet, il restera une participation de 20€/jour à la charge du patient, sur une durée de 15 jours renouvelable une fois soit 30 jours maximum.

Ces chambres n'ayant pas vocations à être une solution pérenne, les personnes pouvant en bénéficier sont les personnes âgées en perte d'autonomie de 60 ans et plus, en sortie d'hospitalisation ou en cas de défaillance soudaine de l'aidant, à savoir :

- Les personnes sortantes des urgences en priorité, et ne pouvant pas réintégrer leur domicile immédiatement
- Les personnes sortantes d'hospitalisation en médecine et/ou chirurgie (hors SSR) et nécessitant une réadaptation à une vie plus autonome avant de regagner leur domicile
- Les aidants momentanément indisponibles (hospitalisation non programmée, défaillance ou événement soudain)
- Un événement soudain au domicile de la personne âgée ne lui permettant plus d'y rester en sécurité
- Une personne âgée repérée comme fragile sans prise en charge au domicile avec une nécessité de mettre en place une organisation adaptée

Pour faire la demande, il suffit de transmettre une fiche de liaison à l'établissement avec la notion d'hébergement temporaire d'urgence, la procédure d'admission étant de fait simplifiée.



LES GERONTOPOLES PRESENTENT LEUR FEUILLE DE ROUTE POUR LES ANNEES A VENIR

Après avoir réuni pour la première fois le 10 janvier 2022 l'ensemble des gérontopôles, la ministre déléguée chargée de l'Autonomie, a reçu leur cahier des charges définissant leurs missions et la feuille de route pour les années à venir. Les gérontopôles ont un rôle clef pour répondre au très fort besoin d'expertise sur le grand âge.

Les gérontopôles ont été créés pour répondre au besoin d'expertise en matière de prise en charge du grand âge. Ils s'inspirent directement du mode de fonctionnement des cancéropôles qui ont su très tôt organiser les compétences sous forme de cluster. Le premier gérontopôle a été créé à Toulouse en 2007. Leur rôle consiste à servir de centre-ressources pour répondre aux besoins des acteurs du secteur (institutionnels, chercheurs, entreprises, patients, familles, etc.), et notamment dynamiser la recherche et promouvoir la santé des personnes âgées. Les gérontopôles sont au nombre de 9 en France et maillent tout le territoire

Quatre grandes missions sont fixées:

La recherche

Pour mener à bien cette mission, le gérontopôle doit s'appuyer sur deux structurations obligatoires :

Un conseil scientifique, et un réseau de partenaires de recherche ayant une convention avec le gérontopôle, qui permettent des collaborations ;

Un département ou au moins un secteur de recherche comprenant au moins un salarié, chargé de projet ou autre animateur, qui garantit la qualité des expertises méthodologiques mobilisées.

La formation

Des collaborations sont élaborées avec le conseil régional, les différents organismes de formation et les universités, afin de créer des innovations et une réponse aux besoins aussi bien dans le champ de la formation initiale que de la formation continue.

L'économie

Concrètement, il reviendra à chaque gérontopôle d'œuvrer pour que les innovations issues du monde de la recherche puissent à la fois être évaluées par des gérontopôles et/ou des livings lab – afin d'en valider l'usage et d'en mesurer l'acceptabilité – et des clusters – afin d'en accompagner le développement économique.

La communication

La mission de communication des gérontopôles est essentielle pour participer à l'accompagnement de la profonde mutation que nous dénommons transition démographique.

Afin de suivre l'avancée des travaux, est fixée une grille d'objectifs pour mesurer le niveau de développement de chacun des gérontopôles dans ces 4 domaines d'actions tous les 3 ans. Conformément au souhait des gérontopôles, ce suivi sera assuré par les administrations centrales du Ministère des Solidarités et de la Santé : DGCS, DGOS, DGRI.

ZOOM SUR ...



CONNAISSEZ -VOUS L'ADIL 13 ET SES MISSIONS SPECIFIQUES?

Une mission de service public pour les particuliers

L'ADIL conseille et informe les particuliers sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales du logement.

Dans le domaine juridique, l'ADIL informe sur :

- Les droits et obligations des locataires et des propriétaires (bail, loyer et charges, dépôt de garantie, état des lieux, réparations...)
- La copropriété (assemblée générale, règles de majorité, travaux, conseil syndical...)
- Les contrats (de vente, de construction de maison individuelle, de maîtrise d'œuvre, d'entreprise...)
- Les relations avec les professionnels
- Les relations de voisinage
- Les assurances constructions
- L'urbanisme
- La réglementation sur la qualité de l'habitat (décence, insalubrité, amiante, plomb, termites...)

Dans le domaine fiscal, le conseil porte, notamment, sur :

- Le régime des impôts locaux
- L'investissement locatif

Dans le domaine du financement de l'accession à la propriété, l'ADIL donne une information complète et précise sur :

- Les prêts
- Les aides au logement
- Le financement de l'amélioration de l'habitat

L'ADIL a pour objectif de permettre à tout accédant de mener son projet d'accession à la propriété en toute sécurité financière et juridique.

Pour cela, l'ADIL établit au futur accédant un plan de financement ou un diagnostic financier personnalisé.

Un expert juridique et un appui technique

L'ADIL 13 est un référent juridique départemental en matière de logement au service des élus et des travailleurs sociaux.

Elle est, également, un observateur privilégié de la demande des particuliers, du comportement des ménages et des pratiques immobilières.

Ce que l'ADIL ne fait pas

Elle ne remplit aucune fonction commerciale ou de négociation. Elle ne remplit pas la mission de défense du consommateur. Si elle renseigne les particuliers sur des points précis du droit du logement, elle reste en dehors de tout acte contentieux ; son rôle s'arrête, en ce domaine, à orienter le public vers les organismes spécialisés, tels que les associations de défense des locataires ou les syndicats de propriétaires, dont les coordonnées sont mises à la disposition du public.

Les actions spécifiques de l'ADIL 13

En parallèle de sa mission générale de conseil et d'information auprès des particuliers, l'ADIL13 propose des actions plus spécifiques en lien direct. Elles concernent notamment le domaine des copropriétés en difficulté, la prévention des expulsions locatives, l'amélioration de l'habitat, la lutte contre l'habitat indigne et l'accession à la propriété.

L'ADIL et les copropriétés en difficulté

Avec près de 37%* de copropriétés fragiles dans le département des Bouches du Rhône, l'ADIL 13 se mobilise aux côtés de ses partenaires publics locaux en déployant un éventail d'actions visant à participer à la prévention et au redressement des copropriétés en difficulté.

En parallèle de notre mission générale d'information auprès des particuliers, notre agence propose notamment des actions de sensibilisation des copropriétaires au fonctionnement de la copropriété, afin d'anticiper les difficultés et enrayer le processus de dégradation le plus en amont possible, des modules de formation pour les professionnels ainsi qu'un appui aux collectivités locales avec la réalisation de diagnostics juridiques et financiers sur des copropriétés ciblées. Bien que nos actions soient majoritairement préventives, l'ADIL13 intervient également dans le traitement des copropriétés en difficulté en apportant son expertise juridique à des dispositifs opérationnels d'intervention publique.

L'ADIL et la prévention des expulsions locatives

La survenance d'un impayé de loyer peut avoir des conséquences lourdes tant pour le locataire qui s'expose à l'engagement d'une procédure judiciaire que pour le propriétaire qui peut voir l'équilibre de son opération compromise.

Il est donc primordial tant pour les locataires que pour les propriétaires de maîtriser les dispositifs de garantie pouvant être souscrits à la signature du bail afin de se prémunir de la survenance d'un éventuel impayé. Les conseillers de l'ADIL13 sont à votre disposition pour étudier avec vous et en fonction de votre situation les dispositifs nationaux ou locaux pouvant être mobilisés. Ils peuvent par ailleurs vous conseiller en préalable à la signature d'un contrat de location sur le contenu du contrat de bail, les obligations respectives des parties et le régime fiscal qui découlera de cette mise en location.

Un impayé est survenu? Les conseillers de l'ADIL vous informent sur les différentes étapes, amiables et judiciaires, de la procédure visant à la résiliation du bail et à l'expulsion et sur le rôle des différents acteurs qui interviennent à ce titre. Des dispositifs d'accompagnement et d'aides financières peuvent par ailleurs être mobilisés sous conditions. Après examen des

difficultés rencontrées, les conseillers de l'ADIL13 recenseront avec vous les démarches à engager et vous orienterons si besoin vers les dispositifs à mobiliser.

L'ADIL et l'amélioration de l'habitat

En matière d'amélioration de l'habitat, l'ADIL fait connaître au demandeur les aides auxquelles il peut prétendre sur le territoire concerné ainsi que les conditions d'obtention, explique les règles et le rôle de chacun des acteurs et réoriente les particuliers en fonction de l'avancé de son projet.

Pour ce faire, un numéro dédié a été mis en place (04 96 11 24 69 - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30) permettant de répondre au mieux à cette demande spécifique.

L'ADIL indique aux propriétaires bailleurs, aux occupants et aux syndicats des copropriétaires, les conditions d'obtention des aides de l'Anah pour la réalisation des travaux de sortie d'insalubrité, de péril, ou pour la mise en sécurité des équipements communs des immeubles collectifs, avant et après arrêté.

L'ADIL et l'habitat indigne

L'ADIL facilite l'accès au droit de tous les usagers, occupants et propriétaires bailleurs qui, dans leur logement, rencontrent des problèmes d'habitat indigne (insalubrité, péril...) ou de non-respect des règles d'habitabilité ou de décence.

L'ADIL est également partenaire actifs de la lutte contre l'habitat indigne, notamment au sein du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne, et apporte son concours aux différentes actions ou travaux qui peuvent être engagés dans ce cadre.

L'ADIL et l'accession à la propriété

Dans le domaine du financement de l'accession à la propriété, l'ADIL donne une information complète et précise sur les prêts, les aides locales et le financement de l'amélioration de l'habitat.

L'ADIL a pour objectif de permettre à tout accédant de mener son projet d'accession en toute sécurité financière et juridique.

Pour cela, l'ADIL peut établir notamment au futur accédant un plan de financement ou un diagnostic financier personnalisé

CONTACT

ADIL des Bouches-Du-Rhône 15, avenue Robert Schuman 13002 Marseille

Tél : 04 96 11 12 00

Site : <https://www.adil13.org/>

Horaires d'ouverture



Vous souhaitez apparaître dans le prochain numéro de la Géront'Infos

Contactez un membre du comité de rédaction ou écrivez-nous à l'adresse suivante : marseillegerontinfos@gmail.com